



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service eau et risques
Unité Eau
Affaire suivie par : Christophe MELUSSON
Tél : 04 68 38 10 73
Mél : christophe.melusson@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 7 décembre 2023

RECOMMANDE AVEC AR

Madame la Directrice,

Par courrier du 26 juin 2023, vous avez été destinataire d'un récépissé de déclaration, au titre du Code de l'environnement (eau et milieux aquatiques), relatif à votre dépôt de dossier de déclaration concernant le projet construction d'un quartier d'habitat « Le Boutas » sur la commune d'OSSEJA, dossier enregistré sous le numéro **DIOTA-230626-111459-223-019**.

Je vous confirme que le récépissé délivré pour le projet précité vaut accord de déclaration et que vous pouvez prendre toute mesure en vue d'engager cette opération.

Cette autorisation est délivrée sans préjuger des avis et décisions relevant d'autres réglementations.

Le récépissé et ce courrier d'accord seront mis à la disposition du public sur le site internet de l'État dans les Pyrénées-Orientales pendant un délai d'au moins six (6) mois.

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R.514-3-1 du Code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux (2) mois et par les tiers dans un délai de quatre (4) mois.

En cas de recours par les tiers, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux (2) mois. Ce recours administratif prolonge de deux (2) mois le délai mentionné.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de ma meilleure considération.

**Le chef adjoint
du service eau et risques**

Philippe Orignac

Madame la Directrice
PYRENEES ORIENTALES AMENAGEMENT
Les Bureaux du Parc - Bâtiment C
Allée de Barcelone
66350 TOULOUGES